



Délibération n° 2023 09 18-01 : MARCHES
PUBLICS – Construction d'un pôle santé –
attribution des marchés publics de travaux – lot
démolition- désamiantage

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/09/2023
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/09/2023
Pouvoirs :	08	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/09/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM M. Philippe LARGE donne pouvoir à M. Olivier DEROZARD Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Edouard WILLEMIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M. Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

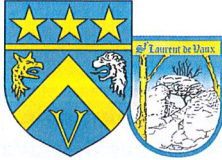
Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération de construction d'un pôle santé, une consultation va être lancée en vue de l'attribution des marchés de travaux selon les dispositions définies par le code de la commande publique.

Objet

Les travaux sont répartis en 14 lots qui seront traités par marchés séparés à savoir :

LOT	LIBELLE
00	DEMOLITION DESAMIANTAGE
01	TERRASSEMENTS ABORDS VRD
02	MACONNERIE
03	CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILES ZINGUERIE BARDAGE
04	ENDUIT DE FACADE
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALU/ OCCULTATIONS
06	METALLERIE
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
08	PLATRERIE PEINTURE ISOLATION
09	CARRELAGE FAÏENCE CHAPE
10	SOLS SOUPLES
11	ASCENSEUR
12	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VMC
13	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAIQUE

Le montant de l'opération est estimé à 2 165 000 € HT



Délibération n° 2023 09 18-01: MARCHES
PUBLICS – Construction d'un pôle santé –
attribution des marchés publics de travaux – lot
démolition- désamiantage

Procédure

Compte tenu du planning de l'opération, la présente consultation ne concerne que le lot 00 Démolition- désamiantage.

Conformément aux dispositions du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, « Jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000 euros hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. ».

En application de ces dispositions, il est proposé d'attribuer le lot 00 démolition- désamiantage à l'entreprise DELORME, pour un montant de 50 358,53 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission du 18 septembre 2023,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ATTRIBUE le marché lot n°00 - démolition-désamiantage pour la construction d'un pôle santé à l'entreprise DELORME, pour un montant de 50 358,53 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY le marché correspondant dans les conditions susvisées ;

DIT que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés sur le budget principal ;

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication en mairie le

21 SEP. 2023

19 SEP. 2023

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

